



L'État et la France contemporaine

Étymologie/Définition/Histoire

Vient du latin : *status* et de *stare* (être debout). Désigne ce qui est stable.

Définition : personne morale de droit public, territoriale, souveraine et titulaire du monopole de la violence légitime (Max Weber). Définition marxiste : « L'État est l'instrument d'oppression d'une classe sociale sur une autre ».

Sujet proposé

Les États-Nations pourront-ils survivre aux confédérations d'États ? En France plus précisément, il semblerait que l'État (par conséquent la République) se transforme en une peau de chagrin.

Problématique proposée

L'étiollement des prérogatives de l'État semble inexorable.

Héritière de la monarchie absolue, la France jacobiniste a évolué vers un gouvernement centrifuge avec la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation. Le modèle républicain s'est également érodé. La *res publica* n'est plus vraiment « indivisible, laïque, démocratique et sociale » (article 2 de la Constitution de 1958). Indivisible : l'évolution européenne voit naître des régions

(basque par exemple) susceptibles de modifier nos frontières et on parle de « peuple corse ». Démocratique : ce n'est pas le demos (le peuple) *via* ses représentants élus qui est à l'origine de la plupart des lois mais l'exécutif. Sociale : l'État instituteur dont parlait Rosanvallon doit s'incliner devant le primat de l'économie et on s'oriente vers une professionnalisation de l'enseignement (VAE). La promotion sociale par le mérite et les diplômes a subi un revers et les jeunes diplômés alimentent les rangs des chômeurs.

Partout dans le monde, l'idéologie dite néolibérale s'est imposée, presque au détriment des politiques keynésiennes. Ce mouvement a favorisé le triomphe du capitalisme et du marché par la déréglementation. Les accords du GATT et la mise en place de l'OMC ont supprimé les derniers obstacles au libre-échange. C'est ainsi que la France a perdu les principaux signes de sa souveraineté. Le franc a cédé la place à l'euro, les frontières n'existent plus à l'intérieur de l'espace européen (accords de Schengen 1995) et 90 % de nos lois sont issues du droit européen dérivé.

L'exception française semble persister.

Mais malgré tout, les principales fonctions régaliennes de l'État perdurent. La tradition sociale de la France peut se résumer à quelques grandes dates : allocations familiales en 1932, instauration de la Sécurité sociale en 1946, SMIG en 1950 et mise en place de l'assurance chômage en 1958. Rappelons que les assurances chômage et maladie restent obligatoires en France alors qu'à l'étranger, comme en Allemagne ou aux États-Unis, elles demeurent facultatives. Dans ces pays, les plus riches demeurent les mieux protégés. Au contraire, en France, la CMU se développe pour couvrir intégralement les plus démunis comme les RMIstes. La France s'organise autour d'un État fort.

L'actualité a montré que la laïcité restait un thème mobilisateur en France. Déjà, en 1908 l'arrêt Marisot du Conseil d'État condamna un enseignant qui ayant parlé de l'immortalité de l'âme en cours avait porté atteinte à la laïcité. L'arrêt de 1992 avait également interdit le port ostentatoire de signes religieux. En définitive, la liberté de culte s'entend dans la sphère privée et ne doit pas se manifester dans les lieux publics. Caractéristique de l'État en France comme en Turquie d'ailleurs, la laïcité s'oppose aux traditions communautaristes anglo-saxonnes.

Conclusion

C'est la haute idée qu'elle se fait d'elle-même qui maintient la France debout. Le « moment irakien » en 2002 a permis l'adoption à l'unanimité des vues françaises, dans la résolution 1441 de l'ONU. Ainsi l'État en France est voué à muter, mais la France peut conserver un éclat international à condition d'y croire elle-même. La bataille de Valéry Giscard d'Estaing pour faire adopter une Constitution européenne en est la preuve (voir EUROPE).

Bibliographie : Ramses 2004, Institut français des relations internationales, 2003 ; Georges BURDEAU, L'État, Éditions du Seuil, 1970.

Sujets voisins et leurs problématiques

« L'avenir de la France, il y a trente ans et aujourd'hui. » (sujet ENA 1974)

Il y a trente ans, la France s'engageait sur deux voies complémentaires. D'une part, après avoir restitué à ses colonies leur indépendance, elle amorçait avec elles de nouvelles relations économiques et politiques. D'autre part, elle s'affirmait avec l'Allemagne comme le moteur de la CEE. Il y a trente ans, l'Europe représentait l'avenir de la France. Après avoir dit non au projet de Constitution européenne, on peut se demander aujourd'hui quel est l'avenir de la France.

« On parle parfois d'un « retour de l'État », qu'en pensez-vous ? »

L'État semble avoir perdu tous ses signes extérieurs de souveraineté tels que la monnaie (et donc sa politique monétaire), des frontières hermétiques (avec les accords de Schengen). Parallèlement, l'idée de mondialisation et celle du mouvement de l'histoire gagnent du terrain si bien que les nationalismes et l'interventionnisme étatique apparaissent comme une « maladie infantile ». Comment et pourquoi, dans ce contexte, peut-on parler d'un « retour de l'État » ?

On appelle « **masse personnel** » les dépenses de personnel, par opposition à la masse de fonctionnement et aux crédits d'investissement. À l'échelle de l'État, il existe une « fongibilité » des crédits, c'est-à-dire qu'il est possible d'utiliser à d'autres emplois les crédits prévisionnels dédiés aux dépenses de personnel, sans que l'inverse puisse être réalisé.

Le budget 2006 applique la loi organique relative aux lois de finances dans son intégralité. Désormais, la masse personnel ne pourra plus être augmentée en cours d'année. La fongibilité asymétrique permet aux opérateurs d'utiliser les crédits de personnel à d'autres natures de dépenses (de fonctionnement par exemple) mais pas l'inverse.

